

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

**OBJET :
PLAN DE
RELANCE
NUMERIQUE –
DEMANDE DE
SUBVENTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21 AVR. 2021

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier, KUFEL Zohra,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité que la Ville bénéficie du Plan de Relance Numérique Scolaire.

Il rappelle à l'assemblée que la Ville mène dans ce domaine une politique volontariste depuis 2013 sur toutes les écoles de la Ville.

Ainsi 104 054 € ont d'ores et déjà été investis dans ce cadre dans les 7 écoles de la commune.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique et nous permettrait de poursuivre et d'accentuer la dynamique engagée.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Le Plan précise qu'un montant maximal de 3 500 euros TTC par classe éligible (matériel et logiciel) peut être accordé soit un montant total de 87 500 euros TTC pour les écoles de la Ville.

Pour candidater, il a été fait un état des lieux dans chaque école, et après concertation avec les enseignants, un choix de renouvellement ou d'achat de nouveau matériel a été proposé et chiffré.

Il ressort de cet examen qu'un investissement de 74 658 euros TTC permettrait de doter chaque école élémentaire de matériel performant et adéquat à l'usage du numérique recommandé par l'Education Nationale.

Le détail des dépenses est le suivant :

TOTAL abonnement E.N.T	400,00 € TTC
TOTAL matériel	74 258,00 € TTC
TOTAL GENERAL	74 658,00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

	MONTANT EN EUROS TTC	POURCENTAGE
Subvention Etat Plan de relance Numérique	52 260,60 € TTC	70 %
Autofinancement Ville	22 397,40 € TTC	30 %
TOTAL dépenses	74 658,00 € TTC	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2021.

Ampliation faite le : 21 AVR. 2021 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 19 AVR. 2021 Par publication le : 21 AVR. 2021 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL
--

Accusé de réception en préfecture

011-211100763-20210412-DB202183-DE

Reçu le 19/04/2021

Le Maire,


Patrick MAUGARD